



Ministère de l'Intérieur

Le 24 avril 2019

Communiqué de presse

Conformément à l'engagement pris le 20 février dernier par le Président de la République et sur proposition du ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a prononcé ce matin la dissolution du « Bastion social ».

Pleinement mobilisé pour mettre fin à toutes les formes de haine, d'appels aux discriminations et aux actions violentes, Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, avait diligenté une enquête contre l'association « Bastion Social » et les six associations « Les Petits Reblochons », « Association Lugdunum », « Cercle Frédéric Mistral », « Cercle Honoré d'Estienne d'Orves », « Association Arvernais » et « Solidarité Argenteratum ». Ces sept associations, étroitement liées par leurs slogans, leurs doctrines, leurs méthodes et leurs appels à la violence constituent ensemble le « Bastion social » et ont toutes été dissoutes ce jour.

Ces décisions ont été prises pour mettre fin aux exactions répétées commises par ces associations en marge de rassemblements de voie publique.

Ces décisions visent également à mettre un terme aux actions discriminatoires menées par ces associations ainsi qu'à leurs incitations à la violence raciste et antisémite. Des membres du « Bastion social » ont ainsi encore récemment mené à Strasbourg, Marseille ou Chambéry, des agressions à caractère raciste et antisémite.

Les dissolutions ont été prononcées par décret en Conseil des ministres ce jour, sur les fondements des articles L. 212-1 1° du code de sécurité intérieure (provocation à des manifestations armées dans la rue) et L. 212-1 6° du code de sécurité intérieure (provocation ou propagation d'idées incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée).

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, déclare : *« Le cœur de mon engagement politique, c'est la lutte contre l'extrémisme, le racisme et l'antisémitisme. Les appels aux discriminations et à la violence sont inacceptables. Ils sont contraires aux valeurs de la République. La dissolution du Bastion social est une avancée concrète dans notre combat contre la haine. Je l'assume et je continuerai à me battre jusqu'au bout. »*

Laurent NUÑEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, déclare : *« Ceux qui propagent la haine et sèment la violence se placent en dehors de la République. Ils menacent notre pacte social. Ils se mettent aussi hors la loi et nous sommes très déterminés à la faire respecter. »*

Service de presse Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, et de Laurent NUÑEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr